

Avis de la Bourse

Cotation en Bourse des titres « AMI » suite à l'augmentation de capital de la société décidée par l'AGE du 25 décembre 2020

A partir du mercredi 22 septembre 2021,

- Les 40 983 736 actions anciennes de la société AMI seront négociables en Bourse, droits de souscription détachés.
- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : AMDS1
 - Code ISIN : TN0007680077
 - Groupe de Cotation : 33

Les 46 408 054 actions nouvelles à souscrire en numéraire, à raison de soixante-dix-sept (77) actions nouvelles pour soixante-huit (68) anciennes, seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.